

Règlement de la course TRIATHLON DE SEURRE 2026

Article 1

Lieux et dates :

Le Triathlon-Club-Seurrois organise 5 courses le dimanche 20 septembre 2026 au départ du Camping de la Plage à Seurre (21250)

Le Triathlon XS open (limité à 60 inscrits) : départ à 9h00 (nés en 2010 et avant)

Le duathlon 6-9 ans (limité à 40 inscrits) : départ 10h45 (nés entre 2020 et 2017) **VTT OBLIGATOIRE**

Le Triathlon 8-11ans (limité à 50 inscrits) : départ à 11h00 (nés entre 2018 et 2015) **VTT OBLIGATOIRE**

Le Triathlon XS Jeunes (limité à 50 inscrits) : départ à 9h10 (nés entre 2014 et 2011),

Le Triathlon S (limité à 240 inscrits) : départ à 14h00 (nés en 2010 et avant).

Il est demandé aux concurrents d'être présents au minimum 30 minutes avant leur épreuve.

Article 2

Récupération des dossards :

Les dossards seront remis le dimanche 20 Sept. 2026 sur le site de la course à partir de 7h30 jusqu'à 30 mn avant le départ de la course.

Les dossards devront être attachés avec une ceinture présentant trois fixations.

Article 3

Les catégories :

Classement par catégorie d'âge et par sexe :

Mini-poussins (2019-2020) Poussins (2017-2018), Pupilles (2015-2016), Benjamins (2013-2014), Minimes (2011-2012), Cadets (2009-2010), Juniors (2007-2008), Seniors 1 (2002 à 2006), Seniors 2 (1997 à 2001), Seniors 3 (1992 à 1996), Seniors 4 (1987 à 1991), Masters 1 (1982 à 1986), Masters 2 (1977 à 1981), Masters 3 (1972 à 1976), Masters 4 (1967-1971), Masters 5 (1966 et avant)

Article 4

Inscription :

-Epreuves « jeunes 6-9ans et 8-11ans » : Licenciés 10€ + licence expérience pour les non-licenciés

VTT obligatoire sur courses jeunes 6-9 ans et 8-11 ans

-Epreuve "XS OPEN" et "XS Jeunes " : Licenciés 20€ + licence expérience pour les non licenciés

-Epreuve "S individuel" : Licenciés 32€ + licence expérience pour les non licenciés jusqu'au 06/09/2026 ; puis Licenciés 37€ + licence expérience pour les non licenciés à partir du 07/09/2026.

-Epreuve "S en relais" : 2 ou 3 athlètes, Licenciés 40€ + licence expérience pour les non licenciés

Inscription en ligne jusqu'au samedi 19 septembre à 12 h (midi).

L'inscription est possible sur place le jour de l'épreuve à partir de 8h00 **UNIQUEMENT** sur le triathlon XS Jeunes et épreuves jeunes (sans surcoût).

Article 5

Droit à l'image :

Le sportif (ou les parents) autorise(nt) l'utilisation de son (leur) image uniquement pour la communication du Triathlon-Club-Seurrois y compris sur le(s) site(s) Internet et réseaux sociaux.

Article 6

-Le règlement qui s'applique est celui retenu par la Fédération Française de Triathlon : Respect du code de la route, port du casque obligatoire, drafting interdit = zone de pénalité.

Article 7

Ravitaillement :

Un poste de ravitaillement est prévu sur la zone de transition.

Article 8

Classement et récompenses :

- Des coupes et médailles récompenseront les trois premiers hommes et femmes du classement « Scratch » pour chaque course
- Primes sur Triathlon S : 400€ en primes attribués aux 3 premiers hommes et femmes SCRATCH (1er : 100€, 2ème : 70€ ; 3ème : 30€).
- Prime de chronométrage de 200€ en cas de temps inférieur au record de l'épreuve établi par Cyril Viennot en 54'20"
- Podium pour les catégories : récompense 1^{er} (selon article 3)
- Une médaille sera remise à l'arrivée aux jeunes des courses 6-9 ans, 8-11 ans.
- Podium aux 3 premiers de chaque catégorie pour les épreuves jeunes

Article 9

Assurance et responsabilité :

Le Triathlon-Club-Seurois et la municipalité ne sauraient être tenus pour responsables des accidents survenus indépendamment de toute faute de sa part. Une assurance a été contractée garantissant la Responsabilité Civile Générale de l'organisation.

Les licenciés bénéficient de garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Chaque participant doit vérifier que son assurance Responsabilité Civile Individuelle-Accident couvre bien l'activité pratiquée.

Article 10

Organisation :

L'équipe d'organisation se réserve le droit de modifier le règlement en fonction des effectifs, des horaires à respecter, du temps ou pour tout autre motif qu'elle jugera utile.

Article 11

Surveillance Médicale et soins :

Un poste de secours fixe se tiendra à l'arrivée.

Article 12

Douches :

Les douches du camping seront à la disposition des concurrents.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de pertes ou de vol d'objets dans les douches.

Article 13

Remboursement/annulation :

Remboursement sur présentation d'un certificat médical justifiant d'une incapacité à participer à l'épreuve.

Pour des raisons de sécurité (météo trop défavorables), l'organisation se réserve le droit de retarder le départ des courses, d'arrêter les courses, de modifier les parcours, voire d'annuler les courses sans préavis, sans que les coureurs puissent prétendre à aucune indemnisation ou aucun remboursement des frais d'inscription, exception faite d'une annulation liée au Covid-19. Dans ce cas l'organisation s'engage à rembourser intégralement le montant de l'inscription (hors frais en ligne).

RAPPEL :

VTT obligatoire sur courses jeunes 6-9 ans et 8-11 ans